Image not found or type unknown

refus du paiement d'une facture

Par **mnine06**, le **21/03/2012** à **21:54**

Bonjour,
fin fevrier je suis partie en week end dans un hotel qui avait un spa ,avec des amies.Nous avons fait un soin chacune, que nous avons fait reporter sur notre chambre qui etait à mon nom.Au moment de regler , à la fin de notre sejour,les soins n'etaient pas notés, ce que je fis remarquer.Le spa etant ferme et n'ayant aucune trace la jeune femme de la reception nous dis que c'etait tant pis pour le spa puisqu'il avait fait une erreur.on me contacte plus tard et me dit que nos soins avaient etaint mis par erreur sur la chambre d'une autre cliente et on me demande de les regler.Aujourd'hui , je recois la facture par courrier , soit 3 semaines plus tard.Suis je obligée de régler ces soins soit disant "offert".

Par **janus2fr**, le **22/03/2012** à **08:01**

Bonjour,
Pourquoi dites vous "offerts" ?
Avez-vous un écrit qui précise que ces soins vous sont offerts ?
A priori, non !
Donc c'est bien une dette à régler...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés